

1 • ORGANISATEUR

Suresnes Sports-IMEPS, avec le concours du Conseil départemental des Hauts-de-Seine et de la Ville de Suresnes.

2 • COURSE SUR ROUTE ET CHEMIN

Courses ouvertes à tous, hommes et femmes, licencié(e)s ou non, de l'éveil athlétique à masters.

3 • PARCOURS

Parcours de 1, 5 et 10 km (2 boucles).

4 • DATE ET HORAIRES

- Dimanche 12 mai 2019.
- 9h : 5km • 10h : 10km • 11h40 : 1km
- 9h03 marche nordique
- 11h50 : greffés

5 • DÉPART ET ARRIVÉE

Départ boulevard Washington et arrivée terrasse du Fécheray à Suresnes.

6 • CERTIFICAT MÉDICAL

• coureurs licenciés de la Fédération Française d'Athlétisme : vous devez présenter votre licence 2019 ou Pass Running 2019 et indiquer sur le bulletin d'inscription le numéro et le code club FFA.

• coureurs non licenciés et/ou licenciés dans une autre Fédération : vous devez fournir un certificat médical portant la mention « apte à la course à pied en compétition », datant de moins d'un an.

7 • RESPONSABILITÉ CIVILE DE L'ORGANISATEUR

Les organisateurs sont couverts en responsabilité civile par une police d'assurance, en conformité avec la charte des courses hors stade.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.

Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

8 • SECURITÉ

Tout au long du parcours, de nombreux bénévoles, signaleurs de course et la police assureront

la sécurité et le balisage et effectueront des contrôles pour permettre la régularité de l'épreuve.

La sécurité de l'épreuve sera assurée par la Croix-Rouge et un médecin.

9 • RAVITAILLEMENT

Les coureurs disposeront d'un ravitaillement à chaque tour.

10 • VESTIAIRE

Il n'y aura pas de vestiaires. Une consigne gardée sera disponible sur la terrasse du Fécheray.

11 • DROITS D'IMAGE

Chaque coureur autorise expressément les organisateurs et leurs ayants droits, tels que partenaires et médias, à utiliser les images prises à l'occasion de sa participation sur tous supports sur lesquels il pourrait apparaître et ce pour une durée indéterminée. Cette autorisation est valable pour le monde entier.

12 • INFORMATIQUE ET LIBERTÉ

Conformément à la loi « informatique et liberté » du 06/01/1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant.

13 • ENGAGEMENT

• Les montants des droits d'engagement sont fixés comme suit :

- pour le 5 km, 12€ pour les inscriptions par courrier, 15€ le jour de la course, et 8€ par coureur pour les groupes de 10 et +,
- pour le 10km, 15€ pour les inscriptions par courrier, 18€ le jour de la course, et 10€ par coureur pour les groupes de 10 et +.

• Aucune gratuité ne sera accordée.

• L'inscription est gratuite uniquement pour le 1km et la course des greffés.

• Pour les inscriptions des mineurs, les parents ou le tuteur légal doivent impérativement remplir

l'autorisation parentale figurant sur le bulletin d'inscription.

- Tout engagement est ferme et définitif et ne peut faire l'objet d'aucun remboursement pour quelque motif que ce soit.
- Tout bulletin non accompagné des droits d'inscription ou des documents obligatoires sera nul et non avenu.
- Les organisateurs se réservent le droit de refuser l'engagement, voire le classement à toute personne ne respectant pas la réglementation de cette épreuve.
- Seuls les possesseurs d'un dossard numéroté pourront participer à la course.

14 • RÉCOMPENSES

- 5km : récompenses au 1^{er} homme et à la 1^{re} femme.
- 1km et 10km : récompenses aux 3 premiers de chaque catégorie.
- Récompenses au 1^{er} Suresnois, 1^{er} Suresnoise, 1^{er} entreprise ou club.

15 • DOSSARDS

- Les dossards sont à retirer au Service des sports - Petit château - 28 rue Merlin de Thionville
- du lundi 6 au vendredi 10 mai 2019 de 9h à 12h et de 14h à 18h
- le samedi 11 mai de 10h à 13h et de 14h à 16h,
- ou le dimanche 12 mai à partir de 7h sur la terrasse du Fécheray.

Gestion chronométrique par puce électronique par Protiming. Puce intégrée au dossard.

16 • ENVOI DES INSCRIPTIONS PAR COURRIER

Jusqu'au 6 mai 2019 à l'adresse suivante :

Suresnes Sports-IMEPS
Foulée Suresnoise
- Petit château -
28, rue Merlin de Thionville
92150 Suresnes

Le dossier devra être accompagné de TOUS les documents demandés (tout dossier incomplet ne sera pas traité).

Direction de la communication • novembre 2018 • création : m.mimovic
• photos : AdobeStock / Moonik, Silazs licence CC • impression : reprographie



NOUVEAU PARCOURS !
12 mai Dimanche • 9h
Départ : terrasse du Fécheray
5 km • 10 km • 1 km • marche nordique

la foulée Suresnoise
au Mont-Valérien

suresnes • fr

Organisée par :
IMEPS
SURESNES SPORTS

Avec le concours de et en partenariat avec :

FONDATION FOCH
 hauts-de-seine LE DÉPARTEMENT

Courez pour le don d'organes avec l'Hôpital Foch !

programme des 5 courses

9h : 5km
9h03 : marche nordique

- Minimes (nés en 2005/2004)
- Cadets (nés en 2003/2002)
- Juniors (nés en 2001/2000)
- Espoirs (nés de 1999 à 1997)
- Seniors (nés de 1996 à 1980)
- Masters (nés en 1979 et avant)

10h : 10km

- Cadets (nés en 2003/2002)
- Juniors (nés en 2001/2000)
- Espoirs (nés de 1999 à 1997)
- Seniors (nés de 1996 à 1980)
- Masters (nés en 1979 et avant)

11h40 : 1km

- Poussins (nés en 2009/2008)
- Éveil athlétique (nés de 2012 à 2010)
- Benjamins (nés en 2007/2006)

11h50 : 1km greffé.e.s

12h15 • terrasse du Fécheray

Remise des prix



Paris, vu de la terrasse du Fécheray à Suresnes • photo : Szilás FC

dossards

Les dossards (puce intégrée) sont à retirer au Service des sports - Petit château - 28 rue Merlin de Thionville

- du lundi 6 au vendredi 10 mai 2019 de 9h à 12h et de 14h à 18h
- le samedi 11 mai de 10h à 13h et de 14h à 16h,
- ou le dimanche 12 mai à partir de 7h sur la Terrasse du Fécheray.

NOUVEAU PARCOURS !

12 mai
Dimanche • 9h
Départ : Terrasse du Fécheray

5 km • 10 km • 1 km • marche nordique

inscription en ligne jusqu'au 10 mai 2019 sur **protiming.fr**

inscription courrier

À poster avant le lundi 6 mai 2019

Suresnes Sports-IMEPS
Foulée Suresnoise
- Petit château -
28, rue Merlin de Thionville
92150 Suresnes

Joindre à l'envoi (tout dossier incomplet ne sera pas traité) :

- Un chèque du montant de l'inscription à l'ordre de l'IMEPS (pour les groupes, nous consulter),
- Une photocopie de la licence Fédération Française d'Athlétisme 2019 ou Pass Running 2019

(pour les non licenciés ou licenciés d'une autre fédération : certificat médical mentionnant la pratique de la « course à pied en compétition » et datant de moins d'un an).

- L'autorisation parentale obligatoire pour les mineurs (voir ci-dessous).

INSCRIPTION INDIVIDUELLE (licencié(e)s et/ou non licencié(e)s)

NOM

Prénom

Date de naissance / / Sexe H F

Adresse

Code postal Ville

Tél. mobile.....Courriel.....@.....

COURSES

Droits d'engagement individuel

- 5 km (Minimes à Masters) 12 €
- 10 km (Cadets à Masters) 15 €
- 1 km (Éveil athlétique à Benjamins) gratuit
- 1 km greffés..... gratuit

LICENCE / CERTIFICAT MÉDICAL

N° de licence FFA Code club

N°Pass Running

Non licencié, je fournis un certificat médical « apte à la course à pied en compétition »

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e) (père, mère, tuteur légal)

autorise mon enfant

à participer à la Foulée Suresnoise du dimanche 12 mai 2019 et autorise l'organisateur à utiliser les images où pourrait apparaître mon enfant.

Fait àle / / signature :

